

OPCVM conforme  
aux normes européennes

# PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

# GROUPAMA MONETAIRE ETAT

## PARTIE A – STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	<b>GROUPAMA MONETAIRE ETAT</b>
<b>Forme juridique</b>	FCP de droit français
<b>Société de gestion</b>	Groupama Asset Management
<b>Compartiments/nourricier</b>	-
<b>Durée d'existence prévue</b>	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
<b>Dépositaire</b>	CACEIS Bank France
<b>Commissaire aux comptes</b>	Deloitte & Associés
<b>Commercialisateur</b>	Les réseaux de distribution du Groupe Groupama (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76)

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

#### Classification

**OPCVM "Monétaire "**

#### Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à l'indice EONIA, diminuée des frais de gestion.

#### Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l' EONIA.

Cet indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour transmis à la Banque Centrale Européenne (BCE) par les banques de référence (57 banques) et pondéré par le volume des opérations traitées. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne sur une base « nombre de jours exact/360 jours) et publié par la Fédération Bancaire Européenne.

#### Stratégie d'investissement

##### Description des stratégies utilisées

- Stratégies particulières de l'OPCVM :

Les principales sources de performance résident dans une gestion active :

Gestion active de la vie moyenne des TCN en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales et des appels d'offre de la Banque Centrale Européenne, gestion de l'écart de taux entre l'Euribor et l'Eonia, gestion des fluctuations de l'Eonia au cours du mois (notamment pendant la période des réserves).

- Stratégie de constitution du portefeuille :

Les stratégies mises en œuvre pour la sélection des titres retenus dans la construction du portefeuille résultent d'une double approche, « top down » et « bottom up ».

L'approche « top-down » conduit à élaborer un scénario macro-économique dont les conséquences escomptées sur les marchés de taux d'intérêt vont dicter notre stratégie de gestion ; exemple : lien entre les rythmes de croissance des économies, les politiques monétaires des banques centrales mises en œuvre dans ce contexte et la configuration des courbes de taux court terme anticipées par les opérateurs.

Ces prévisions vont orienter le positionnement global du portefeuille par rapport à son indice de référence.

L'approche « bottom up » est une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Dans le cadre d'une gestion monétaire effectuée en titres d'Etat (ou garantis), elle se traduit par la sélection des titres éligibles des différents pays de la zone euro en fonction de leur valeur relative.

La combinaison de ces deux approches aboutit à la construction du portefeuille.

- Style de gestion adopté :

L'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle de son indice de référence tout en respectant la régularité de la progression de la valeur liquidative.

- Actifs, hors dérivés intégrés

- Titres de créance et instruments du marché monétaire :
  - Nature juridique des instruments utilisés :

L'actif de l'OPCVM est composé exclusivement de titres d'Etat ou garantis de la zone euro suivants :

- TCN d'Etat ou garantis de la zone euro, tels que BTF et BTAN pour la France, ou supports financiers équivalents des pays concernés dont l'échéance est adaptée à l'horizon de placement recommandé,

- d'obligations d'ETAT de la zone euro ou garantis à taux fixe d'une durée résiduelle de moins d'un an,

- d'obligations d'Etat de la zone euro ou garantis à taux variable référencées sur des indices monétaires de la zone euro

- Duration : la duration des titres détenus sera inférieure à 1 an. Elle doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale de l'OPCVM de 0 à 0.5.

Durée de vie Moyenne Pondérée (**WAL**<sup>1</sup>) ► ≤ à 360 jours.

La Maturité Moyenne Pondérée (**WAM**<sup>1</sup>) ► ≤ à 180 jours.

La Durée de vie des titres ► ≤ à 2 ans mais avec des taux révisables dans un délai < à 397 jours.

L'OPCVM n'investit que dans des actifs dont la notation est de "haute qualité de crédit", tel que défini dans la note détaillée.

- Parts ou actions d'OPCVM :

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% en parts d'OPCVM pour autant qu'ils soient OPCVM monétaires et OPCVM monétaires court terme..

- Nature des instruments dérivés utilisés

Les interventions se feront en particulier sur :

- Les contrats futures : contrat négocié sur un marché réglementé permettant de s'assurer ou de s'engager sur un prix pour une quantité déterminée d'un produit donné (le sous-jacent) à une date future.

Le gérant utilisera ces contrats futures afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques de taux ou de courbe.

- Les options sur contrats futures : contrat qui confère, contre paiement ou réception immédiat d'une prime, la faculté d'acheter ou de vendre, pendant une période limitée, à un prix défini à l'avance, une certaine quantité d'instruments financiers cotés sur un marché de contrats normalisés à terme.

L'utilisation de ces options sur contrats futures permettra au gérant d'ajuster le niveau d'exposition aux taux du portefeuille (exposer/couvrir le portefeuille) tout en prenant en compte le niveau de la volatilité.

Le gérant pourra intervenir à titre accessoire sur :

- Les swaps de taux d'intérêt : contrat d'échange entre deux entités pendant une certaine période de temps.
- caps et floors : Dans le cadre d'emprunts à taux variable, le cap permet à l'emprunteur de se garantir contre une hausse des taux. Il est ainsi fixé un taux nominal qui ne sera jamais dépassé. A l'inverse on parle de floors lorsqu'il s'agit de se protéger contre une baisse des taux.

Le gérant utilisera les swaps de taux d'intérêt pour :

- ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux par rapport à son indice de référence,

- transformer simultanément un titre à taux fixe en titre à taux variable (asset swaps).

- Les dépôts

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de la CEE ou partie à l'EEE dont le terme est inférieur à 12 mois sont utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif.

- Emprunts d'espèces

De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats

importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres
  - ▶ Nature des opérations utilisées :
    - prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier
    - prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier
  - ▶ Nature des interventions :

Elles viseront principalement à permettre :

- l'ajustement du portefeuille face aux variations de l'encours,
- le placement des liquidités.
- ▶ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :
  - Cessions temporaires de titres : maximum 50% de l'actif net.
  - Prises en pension de titres : jusqu'à 100% de l'actif net s'il s'agit d'une opération de prise en pension contre espèces et qu'il n'y a aucune opération de cessions, même temporaire, des titres pris en pension (10% dans le cas contraire).

La prise en pension de titres représente un acte de gestion courant dans une logique de rémunération des liquidités non investies (cf. actifs, hors dérivés intégrés).

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres.

### Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- Risque de taux

Le porteur est exposé au risque de taux. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

- Fourchette de sensibilité : 0 à 0,5.
- Risque de signature

En cas de dégradation ou de défaut d'un émetteur, la valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité de l'OPCVM, et pourra ainsi entraîner une hausse ou une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Par sa nature, la valeur liquidative d'un fonds monétaire s'apprécie jour après jour avec régularité, toutefois, le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre pas de garantie en capital.

### Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type

Parts I et N : ouvertes à tous souscripteurs.

Parts M : réservées aux investisseurs institutionnels d'Europe et du Canada.

Parts G : réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama SA.

Montant minimum de souscription initiale :

Parts I : 10.000ème de part

Parts M : 1.000ème de part

Parts N : 1 part.

Parts G : 300 000€

Le FCP GROUPAMA MONETAIRE ETAT s'adresse aux investisseurs recherchant un risque maîtrisé dans la gestion de leurs placements et permettant d'obtenir un rendement proche de celui du marché monétaire de la zone euro. Cet OPCVM peut être plus particulièrement utilisé pour des placements à court terme avec une durée minimale de placement recommandée de 3 mois.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

### Durée minimale de placement recommandée

Inférieure à 3 mois.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

## Frais et commissions

**Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
<b>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</b>	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
<b>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</b>	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
<b>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</b>	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
<b>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</b>	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

**Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

**Part I et M :**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion TTC</b> (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 0,5 % TTC déduction faite des parts ou actions d'OPCVM
<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant

**Part N:**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion TTC</b> (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 0,6 % TTC* déduction faite des parts ou actions d'OPCVM
<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant

\* dont 0,5% de frais de gestion financière

**Parts G :**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion TTC</b> (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 0,4 % TTC déduction faite des parts ou actions d'OPCVM
<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM. Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

**Régime fiscal**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil. Le passage d'une catégorie de parts à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus values.

**INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL****Conditions de souscription et de rachat**

Centralisation tous les jours avant 12 heures auprès de Caceis Bank France, 1-3 place Valhubert 75013 Paris. La réception des ordres aura lieu auprès de Groupama Banque, 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation

Les souscriptions et les rachats sont exécutés à valeur liquidative connue avec règlement à J pour les parts I, N et G et à J+3 pour les parts M.

Possibilité de souscrire en montant ou en 10.000<sup>ème</sup> de part pour les parts I.

Possibilité de souscrire en montant ou en 1000<sup>ème</sup> de part pour les parts N, M et G.

Possibilité de racheter en 10.000<sup>ème</sup> de part pour les parts I et en 1000<sup>ème</sup> de part pour les parts N, M et G.

Montant minimum de souscription initiale :

- Parts I : 10.000<sup>ème</sup> de part
- Parts N : 1 part
- Parts M : 1.000<sup>ème</sup> de part.
- Parts G : 300.000 euros.

**Date de clôture de l'exercice**

Dernier jour de bourse du mois de décembre.

**Affectation des résultats**

Parts I, N, M et G : capitalisation.

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

L'OPCVM valorise chaque jour ouvré de bourse excepté les jours fériés légaux.

Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

Dans les locaux de Groupama Asset Management.

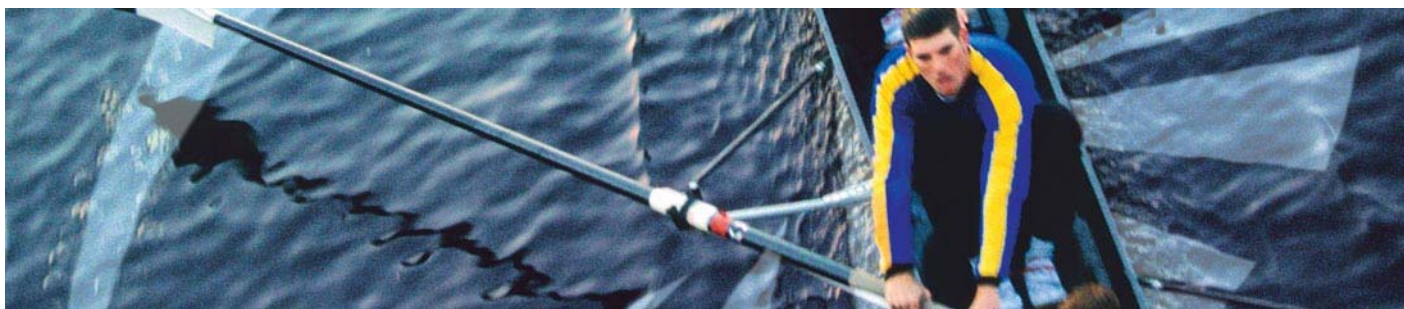
**Devise de libellé des parts**

Euro.

**Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse (désormais AMF) le 20/12/1996.

Il a été créé le 02/01/1997.



## OPCVM à différentes catégories de parts

Catégorie de parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1 <sup>ère</sup> souscription	Décimalisation	Frais de gestion maximum	Valeur liquidative d'origine
Parts I	FR0010213371*	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	10.000 <sup>ème</sup> de part	10 000 <sup>ème</sup> de part	0,50%	152.45 €
Parts N	FR0010693127	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part	1 000 <sup>ème</sup> de part	0.60%	500 €
Parts M	FR0010693135	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs institutionnels d'Europe et du Canada	1.000 <sup>ème</sup> de part	1 000 <sup>ème</sup> de part	0.50%	1000€ Division de la valeur liquidative par 10 en date du 26 février 2009
Parts G	FR0010897967	Capitalisation	Euro	Réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama SA	300 000 €	1 000 <sup>ème</sup> de part	0.40%	10.000€

\* comprenant l'ensemble des porteurs de parts ayant souscrit dans le FCP avant la création des catégories de parts.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 58 Bis rue La Boétie - 75008 Paris - France.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA SA; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Date de publication du prospectus : 04/05/2012.

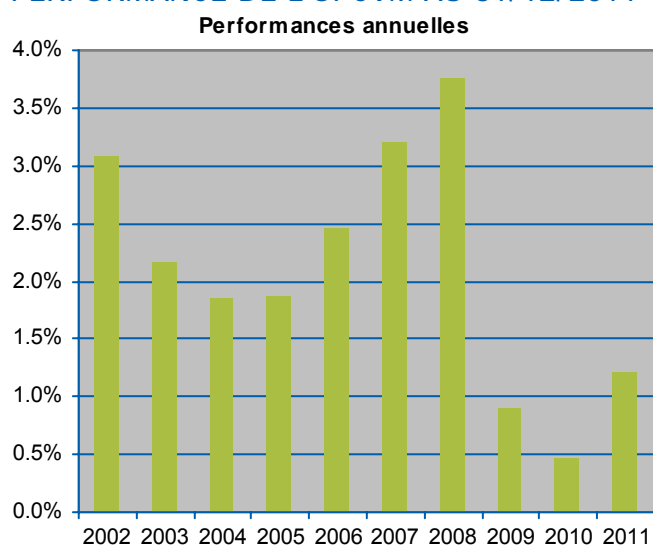
Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B – STATISTIQUE

## PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2011 (en Euro)



## GROUPAMA MONETAIRE ETAT - I C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1.22	0.86	1.9
Indicateur de référence : EONIA Capitalisé	0.88	0.69	2

## AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

## PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/12/2011

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>8.00 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements</b>	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	.. %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	0.01 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.01 %
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>8.01 %</b>

**Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

#### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

### INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/12/2011

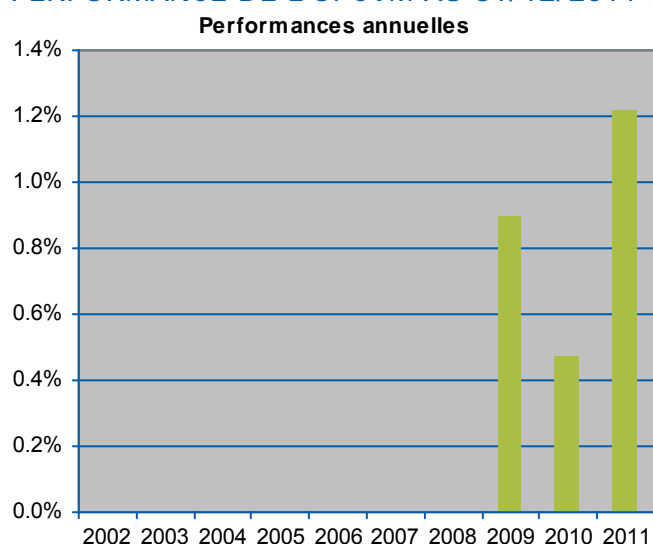
Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.  
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	30.07 %

## PARTIE B – STATISTIQUE

## PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2011 (en Euro)



## GROUPAMA MONETAIRE ETAT - M C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1.22	0.86	-
Indicateur de référence : EONIA Capitalisé	0.88	0.69	-

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.](#)

## PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/12/2011

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0.11 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements</b>	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	.. %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	0.01 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.01 %
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0.12 %</b>

**Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

### INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/12/2011

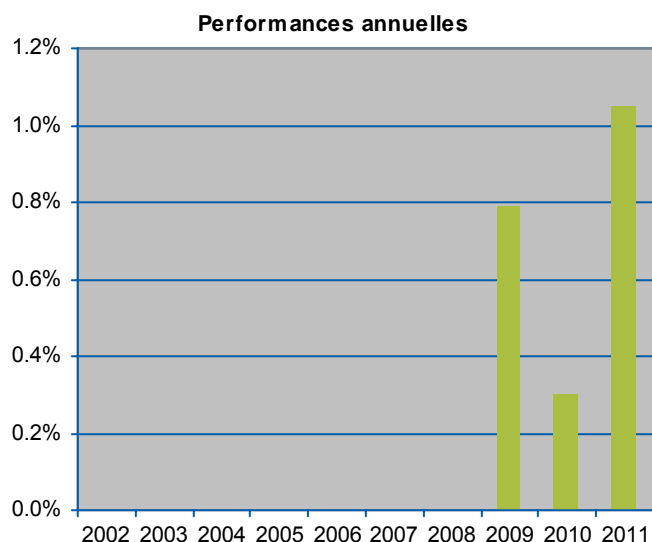
Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.  
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	30.07 %

## PARTIE B – STATISTIQUE

## PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2011 (en Euro)



## GROUPAMA MONETAIRE ETAT - N C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1.05	0.71	-
Indicateur de référence : EONIA Capitalisé	0.88	0.69	-

## AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.](#)

## PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/12/2011

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0.11 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements</b>	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	.. %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	0.01 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.01 %
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0.12 %</b>

**Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

### INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/12/2011

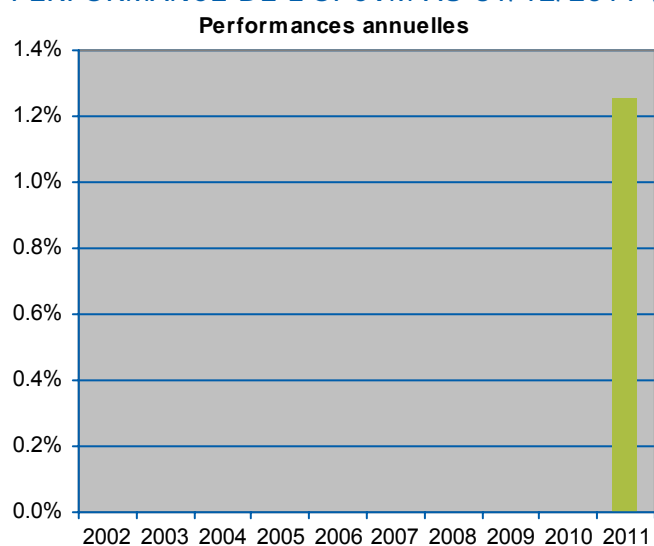
Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.  
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	30.07 %

## PARTIE B – STATISTIQUE

## PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2011 (en Euro)



## GROUPAMA MONETAIRE ETAT - G C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1.25	-	-
Indicateur de référence : EONIA Capitalisé	0.88	-	-

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.](#)

## PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/12/2011

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0.30 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements</b>	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	.. %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	0.01 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.01 %
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0.31 %</b>

**Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

**Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/12/2011

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.  
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	30.07 %